Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

RAPPORT D'ÉVALUATION

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

du Collège Cumberland inc.

Février 2024

Québec

Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial
Québec
Bureau de la présidence

Québec, le 21 mars 2024

Monsieur Philippe Taza
Président et directeur général
Collège Cumberland
6560, avenue de l'Esplanade, bureau 204
Montréal (Québec) H2V 4L5

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 6 février 2024, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP) du Collège Cumberland, adoptée par son conseil d'administration le 1er novembre 2023. L'examen, réalisé conformément à la troisième édition (mars 2020) du cadre de référence de l'évaluation des PIEP, a porté sur l'ensemble de la politique, avec une attention particulière aux passages révisés.

Dans son rapport d'évaluation de la version précédente daté du 24 octobre 2022, la Commission avait jugé la politique insatisfaisante. En effet, trois recommandations avaient été formulées. Premièrement, la Commission recommandait au Collège « de présenter, pour chaque mode d'évaluation choisi, les étapes entourant la planification, la réalisation et le suivi de l'évaluation. » La politique fait désormais état de trois différents modes d'évaluation, soit l'évaluation périodique ciblée, l'évaluation en continu/annuelle et l'évaluation en profondeur. En ce qui a trait à l'évaluation périodique ciblée, la Commission constate que la politique ne présente pas, comme elle l'a recommandé, les étapes entourant la planification, la réalisation et le suivi des travaux d'évaluation. Ces étapes sont présentées pour les deux autres modes d'évaluation. De même, pour ce qui est du mode d'évaluation en continu/annuelle, la politique ne prévoit pas la consultation des professeurs concernés sur la planification et le suivi des travaux d'évaluation. En ce qui concerne le mode d'évaluation en profondeur, la Commission constate que la politique ne prévoit pas, non plus, la consultation des professeurs concernés sur le suivi des travaux d'évaluation. En outre, pour les trois modes d'évaluation retenus, la politique n'inclut pas des règles de diffusion des résultats qui assurent

888, rue Saint-Jean, 4e étage
Bureau 400
Québec (Québec) G1R 5H6
Téléphone : 418 643-9938
Télécopieur : 418 643-9019
www.ceec.gouv.qc.ca

le respect du caractère confidentiel des renseignements nominatifs. En conséquence, la Commission maintient cette recommandation.

Deuxièmement, la Commission recommandait à l'établissement « de préciser les modalités assurant que le regard global tenant compte des six critères est porté sur chacun des programmes d'études. » La nouvelle version de la PIEP tient compte de cette recommandation. En effet, l'évaluation en profondeur des programmes d'études s'effectue sur une périodicité maximale de 5 ans en tenant compte de l'analyse de tous les critères de la qualité des programmes. La Commission considère que le Collège a donné des suites satisfaisantes et, ce faisant, elle lève cette recommandation.

Finalement, la Commission recommandait au Collège « de préciser les modalités retenues pour apporter des modifications dans sa politique et de mentionner que les instances et les personnes ayant à la mettre en œuvre sont consultées au sujet des modifications envisagées. » La nouvelle version de la PIEP prévoit maintenant un mécanisme de révision de sa politique. Ainsi, la PIEP indique qu'une révision en profondeur est effectuée tous les cinq ans par un comité mis sur pied par le directeur des études et elle précise la démarche incluant l'élaboration d'un devis et les critères utilisés. Le mécanisme de modification de la politique prévoit également la consultation d'une sélection de personnes qui mettent ou auront à mettre en œuvre la politique. La Commission considère que le Collège a donné des suites satisfaisantes et elle lève donc cette recommandation.

La Commission avait aussi formulé une suggestion qui portait sur la participation des diplômés et du personnel de soutien dans son processus d'évaluation des programmes d'études. Le Collège Cumberland a tenu compte de cette suggestion lors de la rédaction de la seconde version de sa politique en incluant l'appréciation des diplômés et du personnel professionnel et de soutien dans les données perceptuelles qu'il recueille.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission considère que la politique est désormais partiellement satisfaisante. Cette politique répond en partie aux critères (conformité, cohérence, clarté), mais des modifications sont obligatoires afin que sa mise en œuvre puisse contribuer à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études. Ce rapport comporte **une recommandation**. La Commission s'attend à être informée des actions réalisées par votre Collège pour y donner suite, au plus tard, le 21 mars 2025.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. M. Emmanuel Martin-Jean, directeur des études